Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 90 (1939)
Heft: 10

Rubrik: Chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 30.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUE.

Confédération.

Ecole polytechnique fédérale. Le Conseil fédéral a décidé, le 3 juillet 1939, conformément à la proposition du Conseil de l'E. P. F., de supprimer le poste de conservateur à l'Institut de botanique systématique de l'E. P. F.

Il a nommé professeur extraordinaire de botanique systématique et de sociologie végétale M. le Dr *Walo Koch,* conservateur de Ire classe. Son entrée en fonction est fixée au 1er octobre 1939.

Cantons.

Zurich. Le 30 juin dernier, M. *Théodore Weber,* inspecteur forestier en chef du canton de Zurich, a été mis à la retraite, après avoir exercé en cette qualité une belle activité durant 23½ ans. Il nous paraît indiqué de rappeler ici qu'il présida, durant plusieurs années, la Société forestière suisse, et cela avec beaucoup de zèle.

Un mois plus tard, soit le 31 juillet écoulé, sonnait aussi l'heure de la retraite pour M. *Karl Ruedi,* inspecteur de l'arrondissement forestier II, lequel a exercé son activité durant 40 ans dans son canton d'origine.

Le chef du Département de l'économie publique, M. *Nobs,* avait organisé une réunion des fonctionnaires forestiers de l'Etat, en vue de prendre congé des deux partants, au cours de laquelle il ne manqua pas de relever leurs grands mérites. Il remit à M. Weber, à titre de remerciement, l'objet d'art que donne en pareille occurence le gouvernement zurichois.

Le nouvel inspecteur forestier cantonal a été désigné, par le Conseil d'Etat, en la personne de M. le Dr *H. Grossmann,* de Höngg-Zurich, jusqu'ici inspecteur forestier de l'arrondissement VI, à Bülach. Il est entré en fonction le 1er juillet. Son successeur dans ce poste est M. *Ernst Krebs,* ci-devant adjoint de l'inspecteur forestier de la ville de Winterthur. Enfin, M. *Ad. Marthaler,* précédemment adjoint au Service cantonal des forêts, a succédé, depuis le 1er août, à M. Ruedi, à la tête de l'arrondissement II.

Vaud. *Extraits du compte rendu pour 1938 sur les forêts.* Le *marché des bois* en 1938 n'accuse pas de grande différence avec celui de l'année précédente. Les prix des grumes de résineux se sont maintenus à peu près au même niveau. Ce qui caractérise cet exercice, c'est la facilité avec laquelle les assortiments de 2me et 3me choix ont pu être liquidés.

Il a été expédié 60.000 stères de *bois de râperie,* ce qui a considérablement allégé le marché des bois de feu. Le rattachement de l'Autriche à l'Allemagne a eu pour effet de détourner de la Suisse

l'exportation des bois autrichiens. Pour cette raison, environ 4000 stères de hêtre ont pu être vendus en Suisse allemande.

Par contre, la frontière française est virtuellement fermée à l'entrée des bois vaudois, depuis la dernière baisse du franc. On a même enregistré quelques importations de bois français sur sol vaudois.

L'« Association forestière vaudoise » qui, jusqu'à maintenant, s'était occupée presque exclusivement de la vente des bois de service et de râperie, s'est intéressée, avec succès, au placement de bois de feu dans la Suisse orientale. Aussi le Service forestier se plaît-il à reconnaître combien cette collaboration lui est précieuse.

Produit des forêts domaniales. Le produit net du budget ordinaire s'est élevé à 282.370 fr. (recettes 783.197 fr., dépenses 500.827). De cette somme, il a été payé 23.148 fr. au « Fonds de réserve », comme versement obligatoire pour exploitations en sus de la possibilité. A fin 1938, ce Fonds avait en caisse 82.439 fr. (à fin 1937 : 64.367 fr.).

Parmi les *dommages* causés à la forêt, signalons l'ouragan de la nuit du 29/30 janvier 1938, qui a renversé 4000 m³ à la Joux-Verte, 3000 m³ dans les Ormonts et 2000 m³ au Pays d'Enhaut.

Une fois de plus, le rapport signale que dans toutes les plantations où figure le mélèze, ses plants ont beaucoup à souffrir de dégâts par le *chevreuil.*

Forêts communales. Durant l'exercice écoulé, l'étendue totale de celles-ci a augmenté de 102 ha (fin 1938 : 55.486 ha), dont 63 provenant d'achats de forêts particulières.

Le *volume réel* des bois exploités a été de 217.920 m³ soit de 4,06 m³ à l'ha (4,10 en 1937).

Le produit argent net, de 45,83 fr. à l'ha, a été inférieur à celui de 1937 (51,48 fr.), ce qui provient surtout du fait que les exploitations ont été d'environ 7000 m³ inférieures à celles de l'an précédent.

H. B.

Rectification.

Dans l'article publié au « Journal forestier suisse », par M. *J. Darbellay :* « L'épicéa dans le vent », l'auteur relève le fait qu'une proposition, faite par lui à la Direction des forêts du canton de Fribourg, le 30 novembre 1935, serait restée sans réponse.[1]

La Direction en cause nous demande de rectifier cette affirmation et nous a adressé une copie de la réponse qui a été expédiée à M. Darbellay, en date du 3 décembre 1935.

Ainsi donc, réponse a été donnée à la proposition de M. Darbellay, du 30 novembre 1935, réponse qui n'a peut-être pas donné satisfaction à l'intéressé. Mais il s'agit là d'une question d'ordre administratif et d'intérêt purement local. Il nous paraît opportun de donner simplement acte de la déclaration de la Direction des forêts en cause, ne voulant pas ouvrir ici les portes à une polémique qui ne saurait intéresser qu'une faible partie des lecteurs de notre journal.

La rédaction.

---

[1] *J. Darbellay.* L'épicéa dans le vent. J. f. s. 1939. N° 6, p. 126.